Aumone générale Ville d'Eymoutiers

1 p.

24 mai 1582

C'est la lieve du revenu de chascun an de rentes [illegible] consulz de la ville d'Eym. pour estre distribué aux pauvres par l'aumosne generalle que se fait chascun an en la ville d'Eym. le jour de l'ascens. nre sgr, laquelle a esté distribuée la presente ~~an~~ 1582 ledit jour de l'ascension par Jean Rondicaud, Joseph Laffolle dit Thounisson, Louis Guilhou et Jean de Lort dit Guiguiot consulz la presente annee de lad. ville d'Eymoutiers.

Et premierement

Messre Leng. doit pour son pré apellé Solesse situé es appartenances d'Eymoutiers chascun an de rente de laquelle on a accoustumé faire le pain benist a la procession, ~~pour~~ solvit ce une tourte,

Solvit lad. tourte par Me pierre de Lombar procureur et capitaine au chasteau dudit seigneur.

Sur le pré de Gaboraud situé au territoire de la Salesse en la presente ville estant de la vicairie fondee par Mre de Lubersac qu'a present tient Mre Leonard Romanet dit ~~[illegible]~~ Clavd est deu chascun an de rente six tourtes

Solvit Estienne Romanet 3 tourtes, solvit p. Jalinet Romanet autres 3 tourtes

Les hoirs de feu Marguerite Bachelard alias la Maridade pour les heritages de Bachelard 2 tourtes pour ce ~~solvit~~ solvit 2 tourtes.

~~et~~ Ces de la maison de chez Jacquet que ~~[illegible]~~ et pierre Romanet. Son mary et ~~[illegible]~~ de Farsat. voisin dudit Javestra.

Les hoirs de feu Me Christophle Romanet doivent pour leur maison des Rangs une tourte et demi, pour ce une tourte et demie et

et pour leur part de la maison que tenoient de feu Jacques Laffolle 3 quartiers d'une tourte, nota que lesdits 3 quartiers sont deus par les hoirs dudit Laffolle et la maison dudit Jacquet.

Les hoirs de feu Ppaul Lenet voisin ~~[illegible]~~ nous l'autre partie que tenoient de lad. maison 3 quartiers d'une tourte

Les tenanciers sont chez Jarisson

Sur le jardin qui fut de feu Mercier que souloit tenir feu Guichard Meilhac et par apres Jn Vincent de Golas situé au lieu dit Loire des Chaines qu'a present tient Me pierre Dutail une tourte et demie, pour ce une tourte demye.

Pierre Pradillon pour son pré apellé de Peschier que souloit tenir Jn Vincent de Golas une tourte et demie pour ce une tourte et demie

Solvit une tourte et demie par les mains de Paule Meilhac ~~[illegible]~~

2 p. sur le pré apellé du pescher que souloit appartenir a paulme
crimousaud et a marie reymond sa femme que apresent tiennent
les hoirs de feu Bertrand angebaud. 3 quartiers d'une tourte, par ce
3. quartiers d'une tourte.

4 me guilhaume boundicaud juge de la jurisdiction de [illegible]
mes du chapitre de la presente ville, tenant es des pieces que s'en
suivent, doit ce qui s'ensuit.

Morchaz pour le pré apellé des etancheons au puy du boischapte
soit 3. tourtes.... pour autre pré apellé du boischapte 3. tourte..
pour le jardin de la faleffe qui fut de paulme chantegrive
et antonette menot dit marliac une tourte et demie... pour la
terre aquise des masmoreaux que fut de Bayl 3 tourtes...
pour le pré du got. 3 tourtes... pour les heritages qui furent
de feu pierre lameyre une tourte 3 quartiers... sur le
Mory pré qui fut de loys pradilhon situé au territoire d'encoyer
3. quartiers de tourte... pour le pré que fut d'antoine
pradilhon situé au territoire d'encoyer acquis d'antoine
grandmonte 3 quartiers d'une tourte... pour une piece
de rebieras et champs communal de [illegible] acquise
apelle [illegible] 2. tourtes pesant chacun 16. livres...
... plus une autre acquisition depuis faitte de certaines
piece de communal que ~~[illegible]~~ faut voir le contract
d'acquisition receu par la roche 2 tourtes grandes en
quarte de bled chacune. Solui en deduction de ce que dessus
dix huits tourtes.

jacques boundicaud pour le pré appelle le pré thibaud
six tourtes. par ce 6. tourtes.

plus pour autre pré apellé de clusaud de thibaud acquis de me
jean deschamps dit nony 3. tourtes demie. nota que par le
papier ancien feu martial boundicaud a tousjours payé 3.
tourtes.

jean boundicaud doit pour la maison nommée [illegible]
quil tient au faux bourg de la rue la forge une tourte. Solui
led. jean boundicaud une tourte avec les arrerages des années
compris la presente et apres continuera led. payement
pour l'advenir tant qu'il sera tenancier... plus pour les
communaux que luy et ses freres ont acquis au pionlaud
une tourte et demie pesans 16. livres chacune. Solui
lad. tourte et demye... sur une partie de terre appellée
d'argasson que fut de etienne et martial meilhac qu'a pre-
sent tiennent les hoirs de feu guichard meilhac la moitié pour
ledit etienne, jean degolas et les hoirs de feu jnocent degolas
l'autre moitié une tourte et demie. par ce une tourte et demie.

3 pag. Solui jean degolas 3 quartiers, Solui jean meilhac dit
quinti les autres 3. quartiers

antoine fils de feu [illegible] de chouniac pour le jardin du [illegible]
meilhac acquis par ledit [illegible] de me leonard la porte joignant
au jardin de me guichard Bardolat et au devant la maison
dudit chouniac dans lequel ledit chouniac a edifie un etable
3. tourtes, par ce 3. tourtes. Solvit jean fils de feu antoine de
chouniac lesdittes 3. tourtes.

francois et leonard menot freres au lieu de jean menot dit
barby pour le jardin que fut de feu jean menot texier situé
a la cote de chateau joignant au jardin de me guichard
Bardoulat et a present ledit Bardoulat le tient une
tourte. Solvit une tourte ledit Bardoulat pour jeanne
aubert sa femme

francois et leonard menot freres pour le bois de chateau
que fut de feu jean delort 3. tourtes

pour le pré appellé du pescher que fut de feu pierre
chinchaud 3. quartiers d'une tourte, Solui un quartier
de pain leonard menot reste deux quartiers

plus a la descharge de jean delort dit [illegible] pour le jardin
qu'ils tiennent a la cote de l'hortaud demye tourte

plus pour le bois que fut de feu paulme hugon une tourte
Solui francois et leonard menot 3. tourtes.

les hoirs de feu pierre dit pierre de claud puisson de
claux et jean fils de martial pour leur heritages de claux
une tourte et demie.

loys et julien thireau de [illegible] pour le pré appellé de
la selle six tourtes, Solui georges texier metayer desdits
thireau au bourg de chateau lesdits six tourtes

plus pour la maison que fut de feu gabrielle pradhilon leur
mere situee au puy la porte st etienne que fut de feu
pignon chinchaud 3. tourtes. Solvit lesdittes 3. tourtes.

plus pour leur part de certain jardin que fut de leur ditte
feue mere apellé de mirabaud une tourte et demie.

plus pour la terre partie de la rebiere communale de chateau
acquise par pierre dutour des habitans de la presente ville
3 tourtes et un tiers de tourte pesans. 16. livres chascune
Solui lesdittes 3 tourtes et un tiers pour ledit texier.

pierre des cots pour la buge apelle de l'ort des cots 3. tourtes
desquelles jacques jay comme ayant acheté le jardin de
paulme crimousaud paye une tourte. par ce 3. tourtes
Solvit jacques boundicaud une tourte et demie. reste demie tourte

plus pr le jardin du colombier situé au territoire de St Gervy 2 tourtes

Me Psaulme la Roche nore Royal de la presente ville pr la chastagneire apellé de la cote crossilion pré du vieux du chateau, neuf tourtes et un quartier. pr ce 9 tourtes et un quartier. solut led. me Psaulme la Roche lesd. 9 tourtes et un quartier.

Martial Ruben l'ainé fils a feu guilhem Ruben pr leur part de jardin appellé de courson 3 tourtes. plus pr sa part et moitie de l'heritage de Boubal acquise de feu me albert clement de Limoges une tourte et demie, plus pr la moitie de l'heritage de feu martial Ruben apotiquaire situé en toulondy 2 tourtes. plus pr sa moitié du pré appellé de la sauvagnas une tourte et demie. plus pr la moitie de la terre acquise des poussards situé au territoire de toulondy 3. tourtes. plus pr sa part du pré appellé de talaud qui souloit etre de me pierre Brondicaud une tourte et demie... plus pr la moitie de la terre de toulondy dudit Brondicaud une tourte et demie... plus pr la moitie de la grange de toulondy dudit Brondicaud une tourte et demie ... plus pr la moitie de la riviere et communal ~~[illegible]~~ de talaud acquise des habitans de lad. ville deux tourtes paisans chascune 16. livres... plus pr la moitie de la terre acquise de nouveau des habitans de lad. ville en talaux deux tourtes paisans comme dessus solut led. martial Ruben l'ainé lesdittes quinse tourtes et demie et quatre grandes quest 19 tourtes.

Jacques guilhaume et christophle Ruben enfants de feu antoine Ruben doivent pr la moitie du jardin appellé de courson 3 tourtes solut led. jacques Ruben 3. tourtes... plus pr leur part de l'heritage de Boubal une tourte et demie. solut lad. tourte et demie... plus pr la moitie de la terre acquise des poussards situee en toulondy 3. tourtes, plus pr la moitie du pré de talaud qui fut de me pierre Brondicaud une tourte et demie ... plus pr la moitie de la terre de toulondy que fut dud Brondicaud une tourte et demie ... plus pr la moitie de la grange de toulondy que fut dud. Brondicaud une tourte et demie ... plus pr la moitie de la riviere et communal acquise des habitans de lad. ville d'Ezymoutiers deux tourtes paisans chascune 16 livres ... plus pr le jardin et pressoir appellé de fonier situés faux Bourg de la porte St Psaulme acquis de jean [illegible] dit gandi six tourtes ... plus pr la moitie du jardin appellé des chevaux que fut de me antoine de mirevolas acquis de guilhem pasquet une tourte et demie ... plus pr autre moitie de la terre communal acquise de nouveau des habitans de lad. ville au puy.

au puy apellé de talaux deux tourtes paisans chascune 16 livres solut led. jacques Ruben toutes les tourtes dessus en lautre page quest 25 tourtes et demie.

Les hoirs de feu pierre Boyer pr leurs heritages de claux que furent des Durands huit tourtes... plus pr leurs heritages des chamys pres la presente ville deux tourtes solut nicolas Boyer fils dud. feu pierre et clement de claux son metayer la quantite de 24 tourtes. led. nicolas Boyer etoit fils et coheritier du susdit pierre Boyer et etoit aussi gd pere de feu joseph Boyer dernier possesseur de claux.

Leonard Boyer pr le jardin qu'il a acquis de me martial Brachet trois tourtes solut pierre fils de leonard Boyer une tourte et demie pour la moitie du jardin et led. leonard que pierre Boyer et nicolas ses freres tiennent lautre moitie ... plus pr la terre qu'il a acquis des communaux de lad. ville d'Ezymoutiers deux tourtes grandes paisants 16 livres chascune ... plus pr le pastural et communaux acquis des habitans de lad. ville d'Eymoutiers par feu me geoffroy Boyer appellés de claux 4 tourtes grandes solut led. pierre Boyer fils de leonard Boyer les d. 4 tourtes

Les hoirs de feu jean pichard dit Roussaud qui sont Pichard Romanet veuve de feu etienne Reymond les enfants de jean grandmont et marie Romanet veuve dudit feu doivent ce que s'ensuit.

premierement pr la terre de combeaulongs une tourte et demie... plus pr la terre acquise de Bonadier au champ une tourte ... plus pr le jardin qui fut de pierre Roche situé a la porte St Psaulme 3 tourtes... plus pr heritage que fut de Thony la mayre demie tourte ... pr le pré du vieux chassein acquis de ~~me~~ mathieu Roche trois tourtes ... pr le jardin apellé des pirats que fut de feu michel Reymond une tourte et demie ... plus pr la terre acquise des communaux de la ville deux gdes tourtes. solut lad. marie Romanet trois tourtes grandes, solut jean Reymond sept grandes tourtes.

francoise durand veuve de feu antoine Ruben dit Besson pr la terre de trasbot appellé de combeaulongs trois tourtes de quoy les heritiers dudit pichard en payent comme dessus est dit la moitie par ce une tourte et demie. nota que a chez tenelon doivent la moitie.

pierre de puyberolles et noel son nepveu pr leur jardin appellés de la [illegible] chassagnes une tourte demie payable par moitie. solut led. pierre trois quartiers, solut ledit noel autres 3. quartiers ... plus ledit pierre pour la moitie du jardin acquis de jean ligeraud dit monjoseau joignant au susdit jardin 3. quartiers de tourte ... solut led. pierre lesd. 3 quartiers de tourte

marie bizeraud veuve de feu banigon dit meilhaguet
pour lautre moitie dudit jardin 3. quartiers ~~de~~ tourte

jean fils de feu francois deschamps hoste de chesmontier
pr le jardin apellé de la croix au bon homme situé
au territoire appellé de st gery de la presente ville trois
tourtes --- plus pr le pré acquis de rabassix trois tourtes
par ce 3. tourtes ... plus pr le pré que fut de feu
pr antoine marchand 3. tourtes. solvit led. jean deschamps
lesdits neuf tourtes

gilles et pierre reymond freres pour le pré appellé du
communaux en taloux 3. tourtes solvi 3 tourtes par ledit
reymond.

jean cremouzaud laisné pour le jardin de derrier
la grange de st gery acquis de pr antoine et mathieu
cremouzaud freres que fut de balot trois tourtes
solvi ledit lesd. 3. tourtes ... plus pour la terre acquise
des thibauds a la croix du fst 3. tourtes

les hoirs de feu georges fauggrat qui st francois
fauggrat, les enfants de jean dit le fauggrat et les hoirs
de me michel de villegoublex qui sont michel leonard
et jacques de villegoublex freres enfants dudit feu
pour le jardin appellé de la roche que fut de feu pierre
aubert un septier froment. solvi marie de villefranche
veuve dudit feu villegoublex une emine froment, leonard
de nauz une quarte froment solvit francois fauggrat
la moitie dune quarte solvit guichard de montet lautre

~~maison~~ plus doit francois fauggrat pour la place communale
quil a acquis sous la maison un quartier tourte grande
solvit ledit fauggrat led. quartier de tourte

jeanne ~~fau~~ fauchet femme de francois fauggrat doit
pr la moitie du jardin appellé de mirabaud acquis d'
antoine gayet demy tourte

guillaume pasquet pr la terre de la garre au peyrat
quil tient, laquelle souloit tenir leonard de villegoublex
3. tourtes. solvi deux tourtes. reste une tourte

les hoirs de feu me francois baztier pr le pré du vieux
x chassain que fut de feu me christophle romanet trois
tourtes. solvi jacques baztier une tourte et demie. plus
la moitie de 3. tourtes que sont dues par les hoirs de feu
maitre jean deschamps pr. porce une tourte et demie

joseph lassalle pr la maison quil tient de son pere
en laquelle il fait sa residence une tourte et demie solvit ledit
joseph lassalle led. tourte et demie ... plus pr lautre moitie
de maison quil tient, quil a acquis de jean lassalle
dit gardy une autre tourte et demie solvit led. tourte
et demie et a promis payer pour led. [illegible] sauf
ses actions contre jean lassalle dit gardy son vendeur
signé: thuisson

les hoirs feu jean ravoilland pour la terre acquise de
jeanne lassalle en lescoumdaminas 3. tourtes .. pour la terre
d'antoine crosolle une tourte et demye --- pr la terre des pujols
3 tourtes et demie --- pr la terre qui fut d'antoine fleyrat
une tourte et demye ... pr la terre que fut de me francois
menot une tourte et demie ... pr la terre du fond quel sieur
une tourte pr la terre que fut de guichard du bost aux
hardis une tourte. solvi en deduction de ce que dessus jean
dumont dit rison trois tourtes

plus doit pr paulme ravoilhaud pr le jardin que fut
d'anthoine thirard joignant au jardin des barbarins
3 tourtes a chez dartour sont possesseurs de lautre moitie
dudit jardin, et a chez barbarin lautre.

pierre barbarin martial et pierre ses neveux
pour la moitie dudit jardin appellé des encuts que fut de
pr anthoine chastaraix 3. tourtes solvit led. martial ~~bar~~ barbarin
lesd. 3. tourtes

etienne de thoron pr le jardin de la cote de chateau
que souloit tenir leonard de thoron son pere a present
tient leonard menot fils a feu pierre une tourte solvit led.
leonard menot une tourte.

les hoirs de feu pr antoine menot dit bougot pr le jardin
appellé de la coste de chateau une tourte et demie

martin et ~~leonard~~ laurent menot freres pr leur jardin
quils ont en la cote de chateau appelle des chastavert acquis
des hoirs feu philippon de vevieras dit sarsoulier que
a present tient jean menot dit de lamy une tourte.

francois et laurent bourdicaud freres pr leur jardin
quils tiennent au territoire de la coste de chateau joignant au
jardin des menots que fut de feu leger de gervaix et de
jacques de thoron deux tourtes solvi anne de bernaeme
de feu le petit martial bourdicaud deux tourtes.

[illegible] me christophle aubar [illegible] pr le jardin du pradaux
appellé des prats une tourte

les hoirs feu jean cremouzaud le jeune pr le jardin quils
tiennent de leurs predecesseurs au champ au faure trois
tourtes ... plus pr deux tiers du jardin que fut de jean dauvergne
audit au champ au faure que fut aussi de me leonard
la porte joignant audit jardin. quatre tourtes solvit
vingt tourtes. par jeanne des cots veuve de feu jean cremouzaud
reste deux tourtes.

jean dervieux serrurier pr le jardin qui tient appellé
de pamparier situé a la coste de chateau quatre tourtes
solvit ledit jean dervieux quatre tourtes.

8. p. plus doit jeanne ~~cidable~~ nicadard sa femme pour un tiers
d'un jardin appellé d'aroʃuille situé audit champ au faure
deux tourtes solvit lad. nicadard deux tourtes.

guilhem et martial auber cousins pour leur part du
champs au faure que fut de rousseau dix huits tourtes
plus pour le jardin que fut de patard hugues trois
tourtes plus pour le pre acquis des beaumonts
trois tourtes . . . plus pour le jardin apellé de l'emironde
acquis des hoirs feu jean dussa situé au champ au
faure trois tourtes solvit led. martial auber et
guilhem auber vingt quatre tourtes par ce reste 3 tourtes

petit pierre guyonny et jeanne poussard sa femme
marie jeanne fille de feu loys pichard femme de
jean dit tyquet et gerald dessaparasse freres enfants de
françois dayguaparsse pour le jardin des hors de st
gery trois tourtes solvit lad. jeanne poussard deux tourtes
et demye. plus pour la moitie du jardin des mysserons
qui a été autrefois de marguerite bernarde deux tourtes...
..plus lesdits pichards pour leur jardin apellé des mysserons
acquis de leonard nicot que fut de p. paulme tallinton
une tourte et demye. solvit lad. marie et jeanne pichard
trois tourtes

jean gaultier dit peny pour la tierce partie du jardin
apellé dou soldat qu'il tient a present une tourte solvit
une tourte grande poisant 15 livres

plus pour la place qu'il a acquis du communal de la ville
~~auprès~~ de sa maison demy tourte grande

p. paulme tenezand pour une autre tierce partie dudit
jardin du ~~st~~ soldat acquise des hoirs feu p. paulme grand
mont une tourte solvit led. tenezand lad. tourte ..ledit
tenezand, leonard chantagrivut et pierre redoy pour le
bois qu'ils tiennent au territoire de chateau appellé des
hugons une tourte solvit ledit tenezand un tiers de lad.
tourte solvit ledit leonard mechany un tiers de tourte

etienne et jean la meyze freres pour l'autre tierce partie
dudit jardin appellé du soldat une tourte solvit lad. jean
la meyze une tourte

plus pour la maison de feu ~~fr~~ françois de la buffatiere
trois tourtes solvit ledit jean la meyze une tourte et demie
solvit etienne la meyze une tourte et demye.

9. p. françois fils de feu jean delort dit genier pour [illegible]
appellé de ste fayre qu'il tient au ~~puy~~ puy une tourte
pour la terre qu'il tient en las condamines apellée de la
barreix 3 quartiers de tourte . . plus pour la terre qu'il
tient appellé de guichard aux bois [illegible] acquis
de marguerite delort un quartier de tourte somme deux
tourtes lesquelles ledit delort dit avoir assignés per ses
tenanciers appellés de [illegible] ~~[illegible]~~ sortant convertie en [illegible]
qui se paye comme s'ensuit. françois françois et leonard
menot freres demy tourte, p. paulme hugon demy tourte
..leonard voisin un quartier de tourte solvit par ses mains
d'antoinette leyraud femme de leonard voisin un quartier de
tourte, me leonard menot un quartier de tourte . .
jean de rendeau un quartier de tourte solvit par marguerite
rebilh veuve dudit feu un quartier de tourte que compte de la
coste l'orcelaut, lequel a promis payer a l'avenir.

pierre de lyvardie pour son bois chateignier apellé a la
coste de chateau trois tourtes solvit led. pierre de lyvardie lad.
3. tourtes

martial reddon pour la borde qu'il tient auprès de
vienne pres st gery que fut d'antoine deschamps six
tourtes solvit ledit reddon six tourtes.

plus pour le bois chateignier situé en la coste de chateau
que souloit estre de p. paulme et jacques leyvard six tourtes
que louis françois et leonard menot en doivent comme ledit
reddon a dit la moitié desd. six tourtes.

sur le jardin qui fut de naba sis sous l'eglise st gery une
tourte

jean brenac mangeur pour la terre qu'il tient dargosson
× que fut de feu jean romanet dit michau une tourte demie
solvit lad. jean brenac une tourte demye.
plus pour l'acquisition qu'il a faite des communaux
de la ville deux tourtes grandes poisants 16 livres
reste les d. deux tourtes

jean reymond, p. paulme leonard et guicharde
romanet, leur mere pour la terre qu'ils tiennent
× dargousson une tourte et demye. solvit lad.
tourte et demye par jean reymond
dudit feu.

me guichard bardoulat pour la part du
communal de coyent acquis de feu
me guichard des [illegible] une tourte. solvit ledit
bardoulat une tourte.

led
[illegible]
[illegible] qui estant
[illegible]
; lequel fait partie [illegible]
; une [illegible]
d'u fondal
auber lequel a [illegible]
[illegible]

11 p.

plus pr acquisition de la leze du puy salord un tourte
grande solvit une tourte .. plus pr autre acquisition
des communaux de la ville deux tourtes demie grandes
solui deux tourtes et demye plus pr la moitie de l'heritage
de feu martial duber apotiquaire en tou londy appartenant
a jeanne duber sa femme deux tourtes solui deux
.. plus pr la moitie du pre de la perriquas appartenant
a la ditte femme une tourte et demie et pavee solui
toutes les susdittes tourtes par pierre greda son fils et
jeanne duber ~~sa~~ femme dudit bardoulat et mere dudit
pierre.

leonard dutour de chateau pr son jardin du gasché
situe aud. territoire de chateau trois tourtes solui led.
dutour lesd. 3. tourtes

× plus pr un legat fait par me guichard domenet
un septier seigle

plus pr la tierce partie qu'il tient de la vibiere du
communal acquis des habitans de la presente ville
trois tourtes un tiers grandes. solui led. leonard dutour
lesdittes trois tourtes et un tiers

leonard texier de chateau doit pr la tierce partie du
communal de la vibiere acquis des habitans de la ville
3. tourtes un tiers de tourte grandes solui lesd 3. tourtes

plus doit pr autre legat fait par me guichard domenet
× sur leur heritages un septier seigle

simon hortaneu pr le jardin appellé de chosedoux
situe au territoire de st geny 3. tourtes solui. led. ortaneu 3. tourtes
plus pr le jardin de mazgaire une tourte

martin coutisson pr le pre appelle le pre croz au territ. de lavergne
onze sols. paree onze sols.

antoine coutisson, martin et leonard coutisson ses neveux doivent
pr le puy d'argasson cinq grandes tourtes solui. led. jean coutisson deux
tourtes et demie. solui lesd. jean et leonard coutisson 2. tourtes et demye ..

plus pr autre acquisition des communaux cinq grandes tourtes
solui led. jean coutisson 2. tourtes et demi. solui lesd. martin et leon.
2. tourtes et demye
tourt pierre dumas dit pichonne fils de lagesoux pr la terre qu'il
eti tient que son cotté des paysans 3. tourtes
dudit jar. les hoirs de feu anth des champs dit rony doivent a cause des
la maison heritages des [illegible] entre eux qu'ils ont [illegible] 3. tourtes
bastiers st chorgy de la [illegible]
plus pr pierre et jean chaynaut forez pr la maison des barbelonds
tvoy entre la forge qu'ils tiennent une tourte et demie [illegible] jeannet
solui et melhac et autre sa tourte veuve dudit feu pierre et jean
chemins

11 p.

plus pr le bois que fut de feu martial dutreil alias troubat
une tourte solui

plus pr une autre bois que fut de psalme thibaud
une tourte solvit.

leonard de la grange et ses neveux doivent pour l'heritage
de fond fougeras acquis de feu me antoine clement douze
tourtes et il y a une sentence desdittes tourtes dans le gd papier
audevoir feuillet signé peconet greffier pour douze
tourtes solui lesd. 12 tourtes par marie duricb femme de la
la grange en 7 gdes tourtes

martial et pierre ses mineurs forez doivent pr la grange
qu'ils tiennent au puy que fut de feu psaulme delort
une tourte solui une tourte.

les hoirs feu pierre marchand pr les biens tenus
chateau que furent de jean delort que francois et leonard
menot tiennent 3 tourtes

les hoirs feu bernard duber a cause de sa maison situee
en la rue des bans de laquelle les hoirs feu bernard duber
en tiennent une moitie et les hoirs feu jacques duber
l'autre moitie une tourte et demie solui led. martial
fils de feu bernard 3. quartiers de tourte.

marguerite bellanger veuve de feu pierre breuse et
catherine deschamps veuve de feu louis breuse doivent pr
la moitie du jardin que fut de me antoine de neyssoulle et
apres des pasquets et a present lesdits bellanger et deschamps
sont tenantiers une tourte et demie solui lad. catherine
deschamps et marguerite bellanger une tourte et demie.

les hoirs feu guilhem meilhac pr la maison que fut de feu
jean bordy de lachaux situee en la rue la forge qu'a
present tient leonarde du leyris dit chatenet texier a
dorps une tourte.

les hoirs feu psaulme hugon pr le jardin de nicoulaud
une tourte et jeanne faucher femme de francois puignet
en doit la moitie plus doivent lesd hugons pr la place qu'est au
cotes de leur maison acquise des habitans de la presente ville une
tourte et demie

les hoirs feu louis duber a cause de certain legat faict par le dit
feu couteau [illegible] registres et papiers anciens une carte seigle

les hoirs feu jean dubois dit guillot pr le pré du fondal
situe au territoire des prats acquis de martial duber lequel a
laugere tient a present une tourte solvit led. me christophe dubacheve
une tourte

12.
me pierre dutheil p. un pré quil tient de bon viudres
une gde tourte solvit led. dutheil lad. tourte

les tenanciers de losseaux p. le prés apellé de coignacs
qui tiennent une tourte

~~le sd~~ le sr tessier de moulinet qui fut dantoine et pierre
duvand situé au territoire de cloux un setier seigle

les hoirs de feu antoine et jean goutte de bosnaviex
sur le pré apellé de layque vieille une emine seigle

sur le lieu et village de masmalaguerre un setier seigle

sur le lieu et le village de lestrade psse d'anede une emine seigle

sur le village de golas psse de neuvic 1. setier seigle

sur le village de broussefavard psse d'anede un setier seigle

sur le village du meirial psse d'anede un setier seigle

sur le village du teel psse de st pierre chateau trois quartes seigle

sur le lieu et village du chaferd psse daugne un setier seigle

sur antoine pischard p. la rebiere communal quil a acquis au
chartreux par mr de la douse une tourte et demie grande

jean delort ~~et~~ le jeune fils d'autre jean a cause du pré de
rebiere communal, joignant au pré du chartreux audit
delort ne paie des habitans de la presente ville deux gdes
tourtes solvit par les maisons de francois delort, ~~tuteur~~ dudit
jean lesd. 2 tourtes en six sols.

venerables mrs les prevost, chanoines et chapitre de la
presente ville ont delivrés 4 setiers seigle sur leur moulin
de la gasne que la chambarette tient. solvit mrs du chapitre
par les maisons de la chambarette lesd. six tourtes.

georges texier de chateau p. les communaux trois tourtes
et un tiers.

aujourd'huy vingtquatrieme jour du mois de may l'an
1882 jour et feste de l'assension de notre seigneur pardevant
moy gerald pouvette nore royal soussigné estant dans la
chapelle de la porte neuve en la presence des tesmoings cy apres
nommés ont comparu les denommés, solvans contenus en
la susditte Liève, lesquels ont payé a sr jean bourdicaud
joseph laffolle dit lhermitte, noss quillhion et jean delort

13. et dt dit qui sont consuls de la presente ville pour l'année
presente les tourtes et choses contenues en ladite
Liève, lesquelles tourtes ont etes employes a l'aumosne
que se faite et distribuee ce jourdhuy par lesdits
consuls, et ont promis et se sont obligés sur tous et
chacun leurs biens a continuer ledit payement
des choses contenues par la ditte Liève et a quoy
faire ont été condamnés par ledit notaire royal
soussigné et ce En presence de pierre Romanet
marchand de la presente ville josias Romanet
jean masmagou ~~pierot~~ pierre fils de feu jean et francois
francois ~~mautier~~ elie, habitans de la presente ville
et de plusieurs mautier autres tesmoins.
signé a la minute p. Romanet present. j. tomisson
consul. Romanet present. moutier present. jean
de lort consul. bourdicaud consul. et pouvette
nore Royal.

Rentes aux consuls
d'Eymoutiers
pour distribuer
aux pauvres
1582

Do
ue

nostre
la fugdi
joseph laffa